



Babacar Gueye

« Il y a bientôt 9 ans, la nuit du 2 au 3 décembre 2015, des policiers ont assassiné Babacar au lieu de lui porter secours alors qu'il était en détresse. Depuis 9 ans, Awa Gueye se bat pour que la vérité soit faite et reconnue. Son combat a permis de lever le voile sur plusieurs mensonges et incohérences qui viennent contredire la version des policiers, soutenue par le procureur. Malgré cela, le juge d'instruction a ordonné le non-lieu en mai 2023. Awa a fait appel de cette décision. Elle attend la réponse depuis. »

Extrait de l'appel à la 9^e marche commémorative qui partira de la rue Guy Ropartz, dans le quartier Maurepas à 13 h le samedi 7 décembre à Rennes. Ni oubli ni pardon !

Facebook du Collectif Justice et Vérité pour Babacar Gueye : [justiceetveritepourbabacar](https://www.facebook.com/justiceetveritepourbabacar)

Procès des inculpé-e-s de la Saint-Sylvestre

En 2023, moins d'une semaine après le vote définitif de la nouvelle loi immigration à l'Assemblée nationale, le jour de Noël, 11 étrangers enfermés au CRA de Vincennes avaient réussi à s'évader. Le lendemain, alors que la préfecture de police annonçait une surveillance renforcée du site, des feux d'artifice étaient tirés devant le centre, en solidarité avec les détenus. C'est dans un contexte de répression tout azimut contre toute solidarité avec les étrangers, le soir du 31 décembre, que 12 personnes ont été interpellées dans le bois de Vincennes, non loin du CRA, accusé-e-s de « groupement en vue de commettre des violences ou des dégradations ». Au procès fin octobre la salle d'audience du TGI de Paris était pleine de soutiens. Le tribunal se prononcera le lundi 9 décembre à 13h30. Solidarité !

« Sortez Couvert.e.s » - conseils pratiques

Une nouvelle version mise à jour de la brochure est disponible sur le site <https://rajcollective.noblogs.org>. À diffuser largement

Georges Ibrahim Abdallah bientôt libre ?

40 ans que Georges Abdallah, âgé de plus de 73 ans aujourd'hui, est en prison. Libérable depuis 1999, une décision en appel de la chambre de l'application des peines de Paris avait validé la huitième demande de libération en 2013, mais sous la condition qu'il soit expulsé du territoire français. Le ministre de l'intérieur refusant de signer l'arrêté d'expulsion, George est resté jusqu'à présent condamné à une « peine de mort lente ». Le 15 novembre dernier, répondant à sa 11^{ème} demande de libération conditionnelle, le tribunal d'application des peines a répondu positivement. Un grand pas vers la liberté, mais l'appel du PNAT (parquet national antiterroriste) suspend la décision du tribunal. Il doit être instruit dans les trois mois qui viennent...

« Montreuil ! Montreuil ! Reloge moi ! »

Le 20 novembre 2024 le collectif Gambetta (composé de personnes exilées, familles avec enfants, femmes et hommes isolés, toutes et tous à la rue depuis le 12 octobre 2024 et leur première expulsion d'un squat dans lequel ils vivaient depuis plus de 2 ans) a tenté d'occuper un bâtiment inoccupé et appartenant à la mairie au 21 rue François Debergue à Montreuil. L'occupation n'aura duré que quelques heures. La mairie a immédiatement pris un arrêté municipal d'expulsion demandant le recours à la force publique: 7 camions de CRS et une dizaine de motos de la BRAV-M sont alors arrivés pour remettre à la rue des familles avec enfants. Arsenal inédit à Montreuil. Pétition à signer pour revendiquer leur relogement: <https://www.change.org/p/soutien-au-collectif-gambetta-relogement-pour-toutes-et-tous>

<http://resistons.lautre.net/>
Retrouvez tous les anciens bulletins du réseau

RESISTONS CONTRE LES VIOLENCES POLICIERES ET SECURITAIRES ENSEMBLE

Bulletin mensuel n°220 du 29 novembre 2024

Recevoir ce bulletin par Internet : contact@resistons.lautre.net. Site internet : <http://resistons.lautre.net/>
Le réseau Résistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint-Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Nantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires. RE n'est donc pas une organisation politique. Son but est d'informer, de briser l'isolement des victimes des violences policières et sécuritaires et de contribuer à leur auto-organisation.

Gaza le laboratoire du monde

Aujourd'hui, comme le café sur un morceau de sucre, le sang des palestiniens nous imbibe. C'est le sang versé à Gaza, en Cisjordanie et au Liban qui est sensé assurer la stabilité de ce monde.

Ceci est vrai, bien sûr, pour les pays qui arment les génocidaires, comme la France, ou encore pour ceux qui se taisent mais aussi pour les pays soi-disant « amis ». Exemples ? La Turquie d'Erdogan, en dépit de son engagement à rompre ses relations commerciales avec Israël, alimente le génocide en acceptant d'acheminer le pétrole azerbaïdjanais vers Israël. L'Afrique du sud qui a porté plainte contre l'Etat génocidaire israélien, affame en même temps les mineurs dits « illégaux » qui s'enferment dans les mines inoccupées. En Tunisie le régime emprisonne les opposants et organise des élections pipées, en même temps pour se donner virginité, il orne les bureaux de vote de drapeaux palestiniens. En Syrie, Bachar verse le sang de son peuple et en même temps ose déclarer son soutien inflexible à la résistance palestinienne. L'Arabie saoudite, elle aussi, déclare soutenir Gaza, tout en étant la tête de pont de la « réconciliation » des pays arabes avec l'Etat sioniste.

Dans ce concert sinistre il ne manque que Poutine qui proteste contre l'anéantissement des palestiniens, tout en menant sa propre guerre impérialiste.

Le génocide à Gaza est le laboratoire de l'évolution fascisante du monde. Dans ce domaine, le pouvoir français excelle, usant des quartiers populaires comme d'un terrain d'expérimentation pour élargir ensuite la répression contre tout ce qui bouge.

Et pour parachever la stabilisation de l'ordre, c'est l'accusation d'antisémitisme qui sert de poison dans le but de paralyser toutes les campagnes de boycott d'Israël et de solidarité avec Gaza, la Cisjordanie et le Liban. La maire d'Amsterdam dont les déclarations ont été à l'origine d'un déchaînement mondial de haine à l'encontre des habitants qui ont répondu aux attaques des hooligans racistes d'un club de foot de Tel Aviv, vient finalement d'admettre que parler de « pogrom » était excessif et mensonger. La CPI vient de lancer un mandat d'arrêt pour crimes de guerre et contre l'humanité contre Netanyahu. Israël et Washington crient bien sûr à l'antisémitisme. Et on se demande quel Etat oserait arrêter ce criminel...

En réalité, si l'antisémitisme monte, les responsables en sont les sionistes et leurs amis qui identifient chaque juif à l'Etat d'Israël. Mais il ne faut pas se tromper : toute la haine destructive qui vise les palestiniens ne s'explique pas seulement par la place géo-politique qu'occupe Israël. C'est la résistance indomptable de ce peuple et le danger de sa contagion qui fait peur aux puissants de ce monde. Notre futur s'y joue.

➤ CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

CRA: prisons pour sans-papiers

Consacrant la fascisation du débat politique et se fondant sur l'émotion suscitée par la mort de l'étudiante Philippine et sa récupération par l'extrême droite, le ministre de l'intérieur, Bruno Retailleau, annonce ses intentions de porter le délai maximum de rétention administrative de 90 à 210 jours.

La rétention administrative, depuis sa création il y a 40 ans, n'a eu de cesse de s'allonger : au début 7 jours maximum, pour passer à 12, puis 32, 45 et 90 jours en 2018 avec la loi Collomb, dite « asile et immigration ». L'institution elle-même, par la voix de la contrôleur générale des lieux de privation de liberté (CGLPL), fustige les conditions d'hébergement au sein des 25 CRA de France notant qu'ils étaient « gravement attentatoires à la dignité et aux droits fondamentaux des personnes retenues ». Et comble de l'hypocrisie, suivant la logique rance des politiques répressive en matière d'immigration, l'augmentation des délais de rétention ne leur a pas permis d'expulser plus de personne, puisque la plupart des reconduites se font dans les premiers moments de la rétention selon les chiffres officiels connus des ministères. Par contre la durée moyenne de rétention a explosé, passant de 15,5 jours en 2018 à 28,5 jours en 2023.

Les témoignages de l'intérieur complètent le sinistre tableau : violences, brimades, mépris, absence de soins sont le quotidien des retenus. Est-ce étonnant

dans ces conditions d'apprendre la mort de A., survenue dans la nuit du 17 au 18 octobre, au CRA 3 du Mesnil-Amelot ? Ayant des problèmes de santé il attendait depuis une semaine d'être conduit à l'hôpital, ce qui lui était refusé par les flics « faute d'escorte ». Les flics mirent au moins 30 minutes à réagir, refusant de prodiguer un massage cardiaque. À l'arrivée des pompiers il était trop tard. Une grève de la faim a débuté le lendemain...

En 2023 au moins 5 personnes sont mortes en centre de rétention. Sans le témoignage des détenus et le travail de relais militant ces décès nous seraient inconnus, d'ailleurs combien d'autres sont morts dans le silence ? Et combien d'autres continuent de souffrir dans ces lieux d'enfermement pour la simple raison qu'ils ne possèdent pas les bons papiers ? Témoignages, infos... <https://abaslescra.noblogs.org>

Contre la violence managériale à l'encontre des profs militants

Avec ou sans ministre, sous Attal comme sous Barnier, les affaires sont toujours menées de la même manière dans l'éducation nationale. Au lycée Mimart de Saint-Étienne, deux profs représentants des personnels sont accusés d'avoir poursuivi un C.A. et fait voter des vœux portant sur la répartition horaire après que leur proviseur incompétent a tenté de mettre fin à la séance en la quittant brutalement. À venir : 2 rassemblements devant le TA de Versailles appelés par le « Collectif contre la répression dans l'éducation nationale ». Le 28/11 à 14h pour soutenir Laëtitia Salini prof du collège Renoir de Chatou qui a fait un recours en référé pour avoir été mise en congé d'office pour « raison médicale », puis mutée dans l'intérêt du service après qu'elle a porté plainte pour harcèlement contre la principale qui règne en tyran dans son établissement ; le 16/12 à 9h30 pour soutenir Kai Terada muté dans l'intérêt du service le 22 septembre 2022, alors que dossier administratif est vide et qu'il est visé par des accusations mensongères – insultes au cours d'un CA auquel il n'a pas assisté.

Lutte antiraciste à Paris Musées

28/11/2023 : Bruno, veilleur de nuit au Musée de la mode de Paris, s'accroche avec un encadrant qui veut qu'il pointe alors qu'il est en avance. Ibrahima, veilleur aussi, tente de calmer le jeu. « *Vous les noirs, vous ne voulez pas travailler* », dit le chef. « *C'est du racisme, nous irons voir le médecin et les syndicats* », répondent-ils. Soutenus par la CGT Paris Musées, ils portent plainte, font un signalement interne, en vain. L'encadrant fait aussi un signalement : les voilà suspendus pour « comportement agressif », sous procédure disciplinaire... Après 4 mois de suspension et leur mutation dans un autre service, des grèves de leurs collègues, des rassemblements devant l'Hôtel de Ville, une enquête interne due à la pression collective, 2 commissions disciplinaires avortées, etc., la Mairie de Paris couvre encore l'encadrant raciste et a prononcé en octobre 5 et 6 mois d'exclusion sans salaire pour Bruno et Ibrahima à partir de décembre ! La solidarité s'organise.

Infos : Facebook CGT Paris Musées

Les flics en procès : l'exception et la règle

Début novembre, un fait rare : le tribunal correctionnel de Bobigny a condamné à 4 ans de prison avec sursis, interdiction définitive d'exercer et de porter une arme pendant 5 ans, les deux policiers qui avaient tiré 8 balles sur Nordine et son amie alors qu'ils les avaient contrôlés dans leur véhicule en août 21. La justification des flics était habituelle : refus d'obtempérer et légitime défense, mais cette fois ce n'est pas passé. À l'écoute du délibéré, Nordine était ému à en pleurer.

Même stupéfaction du côté de la famille de Cédric Chouviat fin octobre mais pour des raisons inverses : le parquet de Paris a requis un procès pour « homicide involontaire » à l'encontre des 3 policiers qui ont tué leur proche en janvier 2020. Pour le parquet ce sont des « maladroitures, négligences et imprudences », bref un accident qui a coûté la vie à Cédric. Suite à un contrôle arbitraire, les flics ont procédé à un clé d'étranglement et ont choisi d'ignorer

ses 9 « j'étouffe » prononcés en 13 secondes. On comprend que sa famille se dise « anéantie ». Le soutien des flics s'exprime déjà durant l'enquête et à peine les faits commis. Ainsi, le baqueu d'Aulnay-sous-bois, qui a tué d'une balle dans le cœur en mars 22, Jean Paul Benjamin (un livreur de 33 ans ne représentant aucune menace, voir RE 205) a certes été mis en examen pour « violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner ». Mais, les soutiens se ont exprimés à tous les niveaux : le jour même des faits, son commandant et sa commissaire lui ont soufflé la version du « tir accidentel », ses collègues ont vidé son casier personnel avant le début de l'enquête, il a été suspendu en avril 22 mais « maintenu à plein traitement », un an plus tard il avait retrouvé un poste dans le 77 sur proposition de deux commissaires. De quoi se sentir en sécurité...

Une aiguille dans une botte de foin

L'enquête avance et le flic mutilateur a été renvoyé par la juge d'instruction devant la cour criminelle départementale de Paris... mais 5 ans ont passé depuis les faits ! C'est le temps qui a été nécessaire pour identifier le CRS auteur du tir tendu qui a éborgné Manuel GJ de Valenciennes venu manifester à Paris pour les 1 an du mouvement en novembre 2019. Il faut dire que ce jour là 114 grenades de désencerclement et 929 lacrymos ont été déversés sur les manifestants nassés place d'Italie.

Les CRS pour protéger les patrons

Le 13 novembre des salariés venus de toute la France se sont rassemblés devant le siège de la multinationale Michelin, entreprise qui n'a plus rien de familial mais est un exemple du capitalisme sauvage avec ses 3,4 milliards d'euros de bénéfices, pour dénoncer la fermeture annoncée des usines de Cholet et de Vannes. Derrière les portes vitrées, à l'intérieur du bâtiment, où se tenait une réunion extraordinaire du comité central, une rangée de CRS impassibles.